

Promouvoir et développer la formation en cours d'emploi, la formation alternée et la formation par apprentissage, en collaboration avec les différents départements et organismes concernés.

La Direction de la Formation en Milieu Professionnel comprend, outre le Service de la Formation Professionnelle Alternée :

1.

La Division de la Formation en Cours d'Emploi, composée :

-

du Service de la Gestion et de la Promotion de la Formation en Cours d'Emploi ;

-

du Service du Contrôle de la Formation en Cours d'Emploi ;

-

du Service des Etudes d'Impact de la Formation en Cours d'Emploi .

-

La Division de la Formation par Apprentissage, composée :

-

du Service de l'Apprentissage dans les Secteurs de l'Agriculture et de la Pêche;

-

du Service de l'Apprentissage dans le Secteur de l'Artisanat;

-

du Service de l'Apprentissage dans les Secteurs du Textile et du Cuir ;

-

du Service de l'Apprentissage dans le Secteur du Tourisme ;

-

du Service de l'Apprentissage dans les Secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et des Industries Mécaniques, Métallurgiques, Electriques et Electroniques (IMMEE).